

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2026-245
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Matière : DOMAINES
DE COMPETENCES
PAR THEMES

Sous matière :
ENSEIGNEMENT

OBJET :
RENOUVELLEMENT
DU PROJET
ÉDUCATIF
TERRITORIAL -
2026-2027

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU
EXECUTOIRE

CONVOCATION
CONSEIL EN DATE
DU : 23 SEPTEMBRE
2026

AFFICHAGE EN
DATE
DU : 23 SEPTEMBRE
2026

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU **06 OCT. 2026**

Séance du Conseil Municipal du mardi 29 septembre 2026
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Philippe GREFFIER,
Maire

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT
François, GRANIER Prescillia, VÉRONIN-MASSÉ Jean-
François, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe,
CHABERT Sabine, GANGLOFF Didier, BATIGNE Brigitte,
GHROUS Melker, BARBAUD Fabienne, KICHKOFF Gladys,
FREUDENREICH Patrick, VIALARET Max, ESCAFRE
Élisabeth, RATABOUIL Michel, SÉMAT Gérard, GIRY
Christophe, PERLES Bruno, DE ALMEIDA Marie, PERRIN
Afaf, CHANCROGNE Maëva, MONDRAGON Gérard,
MOUTON Jean-Baptiste, DERKAOUI Kalvin.

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

DE LA CASA Javier donne pouvoir à GREFFIER Philippe,
LAMMOGLIA Éric donne pouvoir à GIRY Christophe,
CADEL Fabien donne pouvoir à MONDRAGON Gérard,
FONTÈS Audrey donne pouvoir à MOUTON Jean-Baptiste.

Absents : GAÏANI Audrey, ESTRADA Quentin,
FERNANDEZ Sandrine.

Secrétaire : VIALARET Max.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le **06 OCT. 2026**
ID : 011-211100765-20260929-2026245-DE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la ville de Castelnaudary s'investit depuis de nombreuses années dans des politiques éducatives visant à assurer l'égalité des chances et des droits.

Le PEdT, ou Projet Éducatif Territorial, est un outil stratégique mis en place par les collectivités locales pour organiser une cohérence éducative sur un territoire. Il vise à créer des passerelles entre les différents temps de vie de l'enfant — scolaire, périscolaire et extrascolaire — en mobilisant tous les acteurs éducatifs du territoire : écoles, associations, familles, élus, accueils de loisirs, structures culturelles ou sportives, etc.

Pour rappel la ville de Castelnaudary a signé son premier PEdT en 2013 et par période successive a renouvelé cette convention. Ces documents sont signés conjointement par la collectivité, le Préfet, la DASEN (Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale) et les services de la C.A.F.

De plus, afin de répondre aux besoins et aux attentes des parents et de leurs enfants, le

Ministère de l'Education National demande aux collectivités de créer les conditions pour que le mercredi reste un temps éducatif utile aux enfants, conçu dans le respect de leurs rythmes et en relation avec le socle commun de culture, de connaissances et de compétences.

Le Plan mercredi, inclus dans la Convention du PEdT, repose sur l'engagement de la collectivité à mettre en place des activités éducatives de grande qualité le mercredi dans un cadre structuré. Cette labélisation « plan mercredi » du PEdT permet à la commune de bénéficier de la bonification de CAF ALSH périscolaire du mercredi pour les nouvelles activités développées.

Par ailleurs, la ville souhaite adapter l'ensemble du projet à ses objectifs en garantissant une vision commune à l'ensemble des acteurs qui gravitent autour de l'enfant (éducation nationale, associations, partenaires institutionnels, services de la ville...). A ce titre, le Projet Educatif Territorial est renouvelé pour une période d'un an et fera l'objet d'un travail collectif pendant cette période afin de proposer une nouvelle version du document pour 3 ans.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE la convention du Projet Éducatif Territorial (PEdT) pour la période 2026 – 2027 / Charte qualité « Plan mercredi » annexée à la présente délibération ;

L'AUTORISE à signer la convention relative au Projet Educatif de Territoire / Charte qualité « Plan mercredi » pour la période 2026-2027, et l'ensemble des documents afférents.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.



Castelnaudary, le 29 Septembre 2026



Le Maire,

Philippe GREFFIER